



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

Bras, le 22 août 2024

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE n°2024-192**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement, parking du Monument aux Morts, situé route de Barjols, durant la manifestation « Forum des associations et des acteurs locaux » qui se déroulera le samedi 07 septembre 2024.

### **ARRETE**

**Art. 1 :** Le samedi 07 septembre 2024, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur le parking du monument aux morts, route de Barjols, de 08h00 à 20h00.

**Art. 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Art. 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de St Maximin.

Le Maire,  
Franck PERO.



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité